



Assemblée générale

Distr.: Générale
24 novembre 1999

Français
Original: Anglais/Arabe/Espagnol

Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée

Sixième session

Vienne, 6-17 décembre 1999

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des instruments juridiques internationaux additionnels:
projet d'instrument contre le trafic des personnes, en particulier
des femmes et des enfants, en particulier les articles 8 à 18**

Propositions et contributions reçues des gouvernements

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Propositions et contributions reçues des gouvernements	2
Chine	2
Inde	2
Mexique	2
République arabe syrienne	3
Saint-Siège	4

* A/AC.254/20.

II. Propositions et contributions reçues des gouvernements

Chine*

[Original: anglais]

Article 13

Il est proposé de remplacer l'article 13 par le texte suivant:

“Article 13

Coopération avec les États non Parties

Les États Parties sont encouragés à coopérer avec les États non Parties dans des conditions d'égalité et de réciprocité aux fins du présent Protocole.”

Inde**

[Original: anglais]

Article 13: Coopération avec les États non Parties

1. L'Inde préférerait “coopèrent” à “sont encouragés à coopérer”.

Article 15: Clause de sauvegarde

2. À la fin de l'article, ajouter le membre de phrase suivant: “, et y compris également de toutes conventions bilatérales ou régionales relatives au trafic des femmes et des enfants”.

Mexique***

[Original: espagnol]

Article 8: Mesures de répression

1. Il est proposé de remanier le titre et le texte de l'article 8 comme suit:

*“Article 8
Coopération*

1. Dans les limites des domaines dans lesquels chacun a établi sa compétence et dans le cadre de leur législation interne, les États Parties coopèrent les uns avec les autres pour prévenir et combattre le trafic international des personnes.

2. Aux fins énoncées au paragraphe 1 du présent article, les États Parties échangent des renseignements et établissent des systèmes de coopération judiciaire qui contribuent à mieux prévenir et combattre les actes illégaux liés au trafic international des personnes. En outre, ils coopèrent étroitement afin d'offrir une protection et une assistance adéquates aux victimes de ce trafic.”

* Amendement reproduit antérieurement dans le document A/AC.254/L.52.

** Amendements reproduits antérieurement dans le document A/AC.254/L.65.

*** Amendements reproduits antérieurement dans le document A/AC.254/5/Add.12.

Article 9: Contrôles aux frontières

2. Il est proposé de remanier comme suit le titre et le texte de l'article 9:

*“Article 9
Formation*

Tout État Partie assure aux agents chargés de la répression ou de l'immigration et autres agents compétents, une formation spécialisée à la prévention du trafic international des personnes et au traitement des victimes de ce trafic, y compris à la protection de leurs droits de l'homme, ou renforce la formation spécialisée déjà dispensée dans ce domaine.”

Article 10: Sécurité des documents de voyage

3. Il est proposé de supprimer l'article 10.

Article 11: Vérification des documents

4. Il est proposé de supprimer l'article 11.

République arabe syrienne

[Original: arabe]

A. Amendements reproduits antérieurement dans le document A/AC.254/L.46**Article 8: Mesures de répression**

1. La République arabe syrienne souscrit au contenu de la note de bas de page 37.

Article 9: Contrôle aux frontières*Paragraphe 2*

2. [Sans objet en français.]

Article 12: Prévention du trafic des personnes*Paragraphe 2*

3. Supprimer les crochets.

Paragraphe 3

4. Supprimer les mots “[sont encouragés à fournir]”.

Article 13: Coopération avec les États non Parties

5. Supprimer les mots “[sont encouragés à coopérer]” et “[sont encouragés à notifier]”.

Article 18: Entrée en vigueur

6. Le nombre d'instruments de ratification ou d'adhésion devant être déposés pour que le Protocole puisse entrer en vigueur devrait être le même que celui requis pour l'entrée en vigueur de la Convention.

B. Autres amendements

Article 12: Prévention du trafic des personnes

Paragraphe 2

7. La République arabe syrienne se prononce en faveur de la proposition du Saint-Siège (A/AC.254/L.32) d'insérer trois nouveaux alinéas à la suite de l'alinéa a) du paragraphe 2 (voir ci-après la proposition du **Saint-Siège**).

8. La République arabe syrienne appuie également la proposition du Saint-Siège (A/AC.254/L.32) d'insérer deux nouveaux alinéas à la suite de l'alinéa b) du paragraphe 2 (voir ci-après la proposition du **Saint-Siège**).

9. La République arabe syrienne est en outre favorable à la proposition du Saint-Siège (A/AC.254/L.32/Add.1) de remplacer, dans l'alinéa c) du paragraphe 2, "D'encourager" par les mots "D'encourager et d'appuyer".

Saint-Siège

[Original: anglais]

A. Amendement reproduit antérieurement dans le document A/AC.254/L.32

Article 12

Prévention du trafic des personnes

1. ...

2. ...

a) ...

Alinéas additionnels

..) D'encourager les médias à lutter contre la réification des femmes et des enfants, la marginalisation des femmes et la stigmatisation sociale des victimes du trafic;

..) D'encourager les actions éducatives, dans le cadre de la famille et de l'école ainsi que dans celui d'autres institutions d'enseignement, dans le domaine des droits de l'homme et des valeurs liées à la lutte contre le trafic des personnes;

..) De mettre en œuvre des stratégies en faveur du développement et de l'emploi dans les zones économiquement et socialement défavorisées, en tirant parti des ressources humaines des communautés locales;

b) ...

Alinéas additionnels

..) De mieux sensibiliser le secteur privé à sa responsabilité sociale et de l'encourager à lutter contre le trafic des personnes;

..) De favoriser la coopération et les échanges culturels avec différentes communautés ethniques et d'encourager la participation de ces communautés aux programmes de prévention et de réinsertion pour lutter contre le trafic;

d) ...

3. ...

B. Amendement reproduit antérieurement dans le document A/AC.254/L.32/Add.1

Article 12: Prévention du trafic des personnes

Paragraphe 2, alinéa c)

Remplacer "D'encourager" par les mots "D'encourager et d'appuyer".
